



COMMUNE de

ROMANEL-SUR-LAUSANNE

PREAVIS MUNICIPAL

N° 68 / 2015

au Conseil communal

* * *

Crédit d'étude
-
**Remplacement des services
(canalisations EC/EU et électricité)
et aménagements routiers
sur le chemin du Village**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Introduction

Durant l'été 2015, le Service du gaz de la Ville de Lausanne a informé la Commune de Romanel-sur-Lausanne que la conduite de gaz située dans le chemin du Village était en très mauvais état et qu'il était nécessaire de la remplacer très rapidement.

Dès lors, la Municipalité a estimé nécessaire de vérifier s'il y avait une opportunité dont il fallait profiter pour le remplacement d'autres services souterrains.

Le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) ne prévoit pas de travaux de remplacement des canalisations sur ce tronçon. En effet, lors de l'étude, l'option avait été prise d'éviter des travaux sur le chemin du Village. Le manque de capacité hydraulique des canalisations d'eaux claires sur ce chemin a donc imposé de passer par les chemins des Vernes/Biolles/Orio. Le tracé était plus long mais les travaux auraient occasionné moins de nuisances au niveau du trafic. De plus, ce tracé permettait de pouvoir réaliser ces nouvelles canalisations par étape dans le temps.

Le fait que des travaux vont de toute façon être nécessaires sur ce chemin pour les besoins du service du gaz remet en question l'option prise lors du PGEE.

Il faut relever le fait que le tracé des canalisations par les chemins Vernes/Biolles/Orio est de 640 mètres, alors que le tracé par le chemin du Village a une longueur de 420 mètres. Il est donc 50 % plus long. Ce ratio peut être admis approximativement pour les coûts liés à ces deux variantes de tracé.

Compte tenu des éléments ci-dessus, la Municipalité vous propose, via ce préavis, d'étudier les mesures de mise en conformité nécessaires, soit le remplacement des réseaux de canalisations EC/EU et d'électricité.

Eauservice Lausanne (en charge depuis le 1^{er} décembre 2015 du réseau d'eau potable de notre commune) profitera également de ces travaux pour l'entretien, voire le remplacement des canalisations d'eau situées au chemin du Village.

Swisscom et Cablecom seront également invités à effectuer les éventuels travaux nécessaires pour leur réseau.

Enfin, la Municipalité souhaite également profiter de ces importants travaux pour réaliser les aménagements prévus depuis longtemps au chemin du Village, permettant ainsi d'améliorer le cheminement piétonnier sur le chemin du Village tel que souhaité dans le cadre du **Postulat P.-O. Hornung et consorts « Cheminement piétonnier Terreaux-Village-Gare Le parcours du hérisson »**.

L'objectif de cette étude est donc de présenter au Conseil Communal la demande du crédit de l'ouvrage, basée sur des soumissions rentrées.

2. Plan de situation et zones d'intervention

Les schémas ci-dessous présentent la situation des travaux de manière générale et les différentes zones d'intervention des projets mentionnés dans ce préavis.

Plans de situation :



Travaux projetés :



Les travaux envisagés sont le remplacement des canalisations d'Eaux Claires et d'Eaux Usées, le remplacement de la conduite de gaz et d'eau datant toutes deux de 1971, ainsi que le remplacement du réseau électrique. L'opportunité de remplacement des réseaux Swisscom et de fibre optique sera également envisagée.

L'aménagement des carrefours Village/Vernes/Tilleuls et Village/Cousson sera étudié.

3. Prestations à réaliser

Les différentes prestations prévues sont décrites dans le "Règlement SIA 103 concernant les prestations et honoraires des ingénieurs civils – édition 2003"; elles correspondent aux phases de projet suivantes (selon la numérotation de la norme) :

- 3 - Etudes du projet
 - 3.1 - Avant-projet
 - 3.2 - Projet de l'ouvrage
 - 3.3 - Procédure de demande d'autorisation
- 4 - Appels d'offres
 - 4.1 - Appels d'offres, comparaison des offres, propositions d'adjudication
- 5 – Réalisation
 - 5.1 - Projet d'exécution (partiellement dans ce cas)

Le tableau suivant présente le coût des prestations prévues. Le montant des honoraires est calculé sur le coût de l'ouvrage; il est estimé à **Fr. 2'200'000.--** TTC par les bureaux d'Ingénieurs presentis.

Rubrique	Description	Coûts TTC Fr.
1	Ingénieurs civils Relevés de terrain, avant-projet, projet de l'ouvrage, procédure de demande d'autorisation, projet d'exécution (partiel) appel d'offres, analyse et proposition d'adjudication	125'000.--
2	Ingénieur électricité Avant-projet, projet d'exécution (partiel), appel d'offres, analyse et proposition d'adjudication	10'000.--
3	Géomètre, urbaniste	10'000.--
4	Frais divers et imprévus	15'000.--
	Total général	160'000.--

Les prestations de la phase de réalisation ne sont pas comprises dans ce crédit d'études et seront intégrées dans le crédit d'ouvrage qui sera présenté au Conseil communal dans le courant de l'année 2016.

4. Planning de l'étude et des travaux

Etape	Période
Etude du projet	Janvier-Mars 2016
Examen préalable, appel d'offres et mise à l'enquête publique	Mars-Mai 2016
Préavis au Conseil communal pour la phase travaux	Juin 2016
Travaux	Août 2016 – juin 2017

5. Procédure marchés publics

Conformément à la Loi sur les marchés publics, et compte tenu des valeurs-seuils AIMP actuellement en vigueur (limite de **Fr. 150'000.--** HT pour un marché de services), la procédure utilisée est celle du "marché de gré à gré". Les bureaux d'Ingénieurs Ribi SA pour la partie hydraulique et Schopfer et Niggli SA pour la partie aménagements routiers, sont des mandataires reconnus par la Municipalité et leurs offres sont basées sur la norme SIA 103 précitée, avec un rabais global de 15 % environ.

6. Financement des études

Il est évident qu'une étude est au préalable nécessaire pour déterminer le cadre budgétaire de ces travaux.

Les différents travaux en relation avec cette étude sont prévus dans le plan des investissements 2016-2020 :

- PGEE – remplacement des conduites existantes EC/EU
Mesures 3, 4 et 5 (partielles) fr. 1'300'000.--
- Réaménagement carrefour Village – Vernes – Tilleuls fr. 600'000.--
- Réaménagement carrefour Village – Cousson fr. 300'000.--

La Municipalité propose le financement de cette étude par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles.

Amortissement

Cette dépense sera amortie par le compte 460.3316 « Amortissements d'autres dépenses », sur une durée maximale de 10 ans.

Il est rappelé que si l'étude préalable débouche sur un préavis, le montant du crédit d'étude sera rajouté au montant total du préavis présenté au Conseil communal pour les travaux projetés. Ainsi, on obtiendra le coût réel de l'investissement à voter.

7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-sur-LAUSANNE

- vu le Préavis municipal N° 68/2015 adopté en séance de Municipalité du 2 novembre 2015;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide :

- d'accorder un crédit de **Fr. 160'000.--** TTC pour la réalisation de l'étude des travaux en relation avec le remplacement des services (canalisations EC/EU et électricité) et aménagements routiers sur le chemin du Village;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense par le compte 460.3316 « Amortissements d'autres dépenses », sur une durée maximale de 10 ans.

La Municipalité

Municipal en charge du dossier : Denis Favre
Syndic : Edgar Schiesser

Romanel-sur-Lausanne, le 2 novembre 2015